

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 28690

Numéro SIREN : 821 689 759

Nom ou dénomination : 116 rue du Temple

Ce dépôt a été enregistré le 25/08/2023 sous le numéro de dépôt 104361

**116 rue du Temple**  
Société par actions simplifiée au capital de 44.770 euros  
Siège social : 46, rue Pierre Charron 75008 Paris  
821 689 759 RCS Paris  
(La « Société »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE  
EN DATE DU 29 JUIN 2023**

(...)

**DEUXIEME DECISION**  
*Affectation du résultat*

L'Associé Unique,

sur proposition du Président,

**décide** d'affecter le résultat de l'exercice, soit une perte nette comptable d'un montant de 483.458 euros au compte « Report nouveau », dont le solde est ainsi porté à (1.635.991) euros ;

**décide** d'affecter les sommes figurant au compte « Report à nouveau », soit (1.635.991) euros, au compte de réserves indisponibles, dont le montant est ainsi ramené à 130.628 euros ; et

**prend acte**, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

(...)

**QUATRIEME DECISION**  
*Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes*

L'Associé Unique,

**constate** que le mandat de PricewaterhouseCoopers Audit, commissaire aux comptes de la Société, arrive à expiration ce jour,

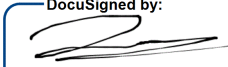
**décide** de ne pas procéder au renouvellement dudit mandat, la Société ne dépassant pas les seuils légaux requis pour la nomination d'un commissaire aux comptes.

(...)

---

**Pour extrait certifié conforme**

**Le Président**  
**La Société COYR Conseil**  
Représentée par Monsieur Romain Yzerman

DocuSigned by:  
  
2BC8A314BDF5495...

*Le présent document a été signé par voie électronique, via la plateforme de signature électronique DocuSign, conformément aux dispositions du règlement n°910/2014/UE sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, dit règlement « eIDAS ». En conséquence, conformément aux dispositions des articles 1366 et 1367 du Code Civil, la soussignée reconnaît qu'elle peut signer ce document par voie électronique, y compris par l'apposition d'une signature électronique générée par la plateforme DocuSign et que cette signature électronique revêt la même valeur juridique qu'une signature manuscrite.*